

Commune de Le Cendre

Présentation synthétique du Compte administratif 2019 du Budget Principal

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2019 s'établissent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	163 097,66 €	/	-54 173 €	108 924,66 €
Investissement	432 661,68 €	/	259 351,75 €	692 013,43 €

PRÉSENTATION

1-SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1- Recettes :

Les recettes totales de la section de fonctionnement ont été de 5 306 768,19 € (pour 5 413 366,28€ en 2018).

Les produits des services (chapitre 70) ont été de 500 929,37€ en 2019 (559 786€ en 2018)

Les produits des impôts et taxes (chapitre 73) ont été plutôt stables : 3 349 093,53€ contre 3 293 291,18 € en 2018). Le dynamisme de cette recette est en lien direct avec celui de l'évolution démographique cendriouse.

Les produits liés aux dotations et participations (chapitre 74), ceux de gestion courante (chapitre 75) et les atténuations de charges (chapitre 013) ont eux aussi été très proches des recettes 2018 (1 169 402€ en 2018 contre 1 171 624€ en 2019).

Par ailleurs, 52 543€ correspondants à la participation de Clermont Métropole au remboursement des intérêts de la dette, ont été perçus au titre des Produits Financiers (Chapitre 76).

Quant aux produits exceptionnels (chapitre 77), relatifs aux cessions réalisées et à certains remboursements spécifiques, ils ont généré 60 595,78€ de recettes.

Il est également à noter que les crédits relatifs au chapitre 042 (opérations d'ordre) ont augmenté de 171 982€ en 2018 à 171 982€ en 2019. Ce chapitre comprend notamment la neutralisation de l'Attribution de compensation en investissement de 102 094€ versée à Clermont Métropole.

1.2- Dépenses :

Les dépenses totales de fonctionnement de l'année 2019 ont été de 5 360 941,19€

Les charges à caractère général (chapitre 11 : 1 213 774 € contre 1 150 121 €) et les charges de personnel (chapitre 012 : 2 306 805,25 € pour 2 321 810,02 €) ont été très stables. Le pilotage au plus près de ces chapitres a permis d'amortir leur augmentation liée à l'inflation constatée, à l'augmentation mécanique de la masse salariale ou encore à la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). Ces éléments résultent de la politique de rationalisation engagée depuis plusieurs années.

Le chapitre 014 (atténuations de produits), qui regroupe notamment l'Attribution de Compensation en fonctionnement versée à l'EPCI, a représenté une dépense de 409 047€ en 2018. L'évolution de ce poste de dépenses (+ 30 800€) est due à l'application en 2019 d'une Attribution de Compensation en Fonctionnement majorée (paiement de la participation à 3 périodes de viabilité hivernale sur un exercice et contribution plus importante aux charges de fonctionnement du Service Autorisation Droits des sols).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont représenté en 2019 un poste budgétaire de 391 120 €.

Le chapitre 66 (charges financières) est pour sa part passé de 105 670€ à 90 794 €. Cette diminution résulte directement des efforts d'optimisation et de désendettement fournis depuis plusieurs années.

On peut également noter en 2019 la constitution d'une provision de 293 000€ destinée à financer en partie les travaux de reconfiguration du Pôle restaurant scolaire (compte 6815). Il est à noter qu'une provision de 300 000€ avait été constituée en 2018 dans le même but, ce qui majore les capacités d'autofinancement de la commune sur ce projet prioritaire.

Enfin, en matière d'opérations d'ordre, 656 169,80€ de crédits ont été inscrits au chapitre 042. Ce chapitre comprend les Dotations aux amortissements et intègre également la valeur comptable des immobilisations cédées.

2-SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1-Recettes :

Les recettes d'investissement ont représenté 2 239 365,18€.

Les subventions d'investissement (Chapitre 13), se sont élevées à 27 392€.

Les dotations d'investissement (chapitre 10) ont été de 66 640,75€.

La commune a également eu recours à l'emprunt (pour 500 000€) pour financer des projets prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement (Chapitre 16), tout en veillant à améliorer sa situation en matière de désendettement.

Le compte 1068 a pour sa part été provisionné à hauteur de 700 000€ (affectation du résultat 2018).

Le remboursement d'une partie du capital de la dette par Clermont Métropole (Chapitre 27) s'est porté en 2019 à 246 464€.

Les opérations d'ordre et patrimoniales (Chapitre 040 et 041) ont, pour leur part, représenté 698 262,33 €. Ces chapitres comprennent les Dotations aux amortissements et intègrent également la valeur comptable des immobilisations cédées.

2.2- Dépenses :

Les dépenses d'investissement ont représenté 1 980 013,43€ en 2019.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) étaient de 1 187 732,54€.

Les crédits du Chapitre 204 (Subventions d'équipements versées : 117 221,55€) ont été essentiellement consacrés au règlement de l'Attribution de Compensation en Investissement 2019.

En 2019, les immobilisations corporelles (chapitres 21) ont représenté 1 056 655,36 €. Ces dépenses ont principalement porté sur des travaux batimentaires (Bâtiment principal de la Place Grassion Fredot...), des aménagements d'équipements publics (Travaux Place de l'Eglise...), des acquisitions de matériels divers (Projet Ecole Numérique...), ainsi que sur l'amélioration de la performance énergétique de certains immeubles (Huisseries à la mairie...)

Le remboursement des emprunts et de la dette SMAF (chapitres 16 et 27) a été de 577 900,26 €.

Les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041) ont quant à elles représenté 214 074,53 €.

Il est enfin à noter que le solde des Restes à Réaliser est de 118 483,21€.



VU ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 février 2020
LE MAIRE

m^o Le/02/19/1003

Hervé PRONONCE